

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

15/12/2023

Date d'affichage :

15/12/2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°097/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUITE AUX INTEMPERIES

Le Maire explique que suite aux intempéries de cet automne, il convient de réaliser les travaux suivants :

- Enrochement de protection du collecteur d'assainissement au niveau de la digue Rony
- Reprise du soutènement et de la voie de la route de Montorcier
- Enlèvement des embâcles en amont du pont du Brudou
- Interventions sur buses obstruées à Montorcier et au hameau des Richards

Le montant estimatif des travaux s'élève à 77 371 €.

Le Maire propose de financer les travaux de la façon suivante :

	Taux de financement	Montant HT
Etat (DSEC)	40%	30 948,40 €
Région (fonds d'urgence)	20%	15 474,20 €
Département (fonds exceptionnel d'adaptation aux conséquences des changements climatiques)	20%	15 474,20 €
Commune	20%	15 474,20 €
Total	100%	77 371,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, **le conseil municipal délibère et décide** :

- ↳ **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus pour le financement des travaux liés aux intempéries de l'automne 2023
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le plan de financement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 DEC. 2023